

CARNET D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN



Super 8 50 2temps



Super 8 2T type KF10 AA

Avant-propos

Cher client, vous avez fait l'acquisition d'un scooter KYMCO, modèle Super 8 50 cm³ à motorisation 2 temps, et nous vous remercions de la confiance que vous avez témoignée à notre marque.

Ce carnet d'utilisation et d'entretien contient des recommandations importantes pour l'utilisation de votre scooter en toute sécurité. Il décrit les conditions du contrat de garantie et doit être considéré comme partie intégrante du véhicule et à ce titre, doit être transféré à tout nouveau propriétaire et/ou utilisateur. Il est impératif d'en avoir pris connaissance avant toute utilisation du scooter.

Nous vous recommandons de lire ce manuel attentivement avant de conduire votre scooter.

Les informations décrites dans ce manuel sont sujettes à modification sans préavis.

Les illustrations de couverture et contenues dans ce carnet peuvent varier légèrement en fonction des différentes versions véhicule.

Bonne route!

SOMMAIRE GENERAL

- ENREGISTREMENT DE LA GARANTIE page 4
- CONDITIONS DE GARANTIE.....page 5 à 7
- CONTROLE DE MISE EN ROUTE page 8
- SOMMAIRE COMMANDE, FONCTIONS ET VERIFICATIONS page 9
- COMMANDE, FONCTIONS ET VERIFICATIONS.....page 10 à 23
- CONSEILS D'UTILISATION ET RECOMMANDATIONS IMPORTANTES..... page 24
- CONTROLE AVANT CHAQUE UTILISATION page 25
- RODAGE page 26
- PROGRAMME D'ENTRETIEN page 27
- VALIDATION DES OPERATIONS D'ENTRETIEN..... page 28 à 30
- NETTOYAGE ET STOCKAGE DU VEHICULE..... page 31
- CARACTERISTIQUES DU VEHICULE page 32
- NOTES page 33
- EMLACEMENT DE LA CARTE DE GARANTIE page 34

Enregistrement de la garantie

L'enregistrement de la garantie véhicule se fait sur le site professionnel : <http://pro.kymcolux.com>.

Vous devez pour ce faire vous munir de :

- votre identifiant
- votre mot de passe
- le numéro de châssis du véhicule
- les civilités de l'acheteur
- son lieu de résidence et coordonnées téléphoniques

Après connexion, cliquer sur l'onglet garantie puis création d'un certificat de garantie.

Procéder au remplissage des champs obligatoires.

Après la validation, éditer les 3 certificats de garantie pour signature au client et réexpédier un exemplaire sans délai à :

KYMCO LUX S.A
B.P 60533
57109 Thionville Cedex
France

Conserver un exemplaire et agraffer l'exemplaire client p.34 du présent manuel.

Garantie Contractuelle de 2 ans

KYMCOLUX S.A garantit les scooters KYMCO contre tout défaut de construction ou de matière, pendant une durée de 2 ans, sans limitation de kilométrage à compter de la date d'acquisition du scooter. Cette date est inscrite dans le certificat de garantie.

Des défauts non signalés au vendeur ou au distributeur agréé de **KYMCOLUX S.A** avant l'expiration de ce délai, sont exempts de tout droit de garantie. Après détection et réparation d'un défaut de fabrication durant la garantie de 2 ans, cette garantie est reconduite pour une période de 6 mois uniquement en ce qui concerne les pièces remplacées et à compter de la date de remplacement.

1. Cette garantie couvre :

- a) la remise en l'état ou l'échange des pièces reconnues défectueuses par **KYMCOLUX S.A**.
KYMCOLUX S.A décide du remplacement ou de la réparation des pièces défectueuses.
Les pièces remplacées et retournées deviennent la propriété de **KYMCOLUX S.A**.

2. La garantie s'applique à condition que :

- a) le scooter ait été réparé ou contrôlé dans un atelier agréé par **KYMCOLUX S.A**
- b) les vérifications périodiques prévues dans ce carnet d'entretien aient été réalisées en temps voulu et par un atelier agréé par **KYMCOLUX S.A**

- c) que d'une façon quelconque le scooter n'ait pas été transformé par des entreprises non agréées par **KYMCOLUX S.A.**, ou équipé d'accessoires non agréés par **KYMCOLUX S.A.** et/ou dont le montage aurait été effectué sans respecter les normes prévues par ce manuel fourni avec le véhicule.
- d) les pièces d'origine n'aient pas été remplacées par d'autres pièces non agréées par **KYMCOLUX S.A.**
- e) le scooter ne soit pas utilisé pour des compétitions sportives
- f) le scooter ne soit pas utilisé dans un but professionnel (location, véhicule de courtoisie etc.)

3. La garantie ne couvre pas :

- a) des pièces à usure normale comme par exemple : verres, ampoules, bougies, éléments de filtre, pneus, garnitures de freinage, huiles, liquides de frein, courroies, pignons et chaîne de transmission, pots d'échappement (par corrosion), batterie ainsi que les accessoires ne faisant pas partie de l'équipement de série du scooter.
- b) les frais occasionnés par l'entretien courant ou résultant de l'usure normale des pièces
- c) des avaries dues à une mauvaise utilisation, un maniement contraire aux instructions du manuel d'utilisation, une sur utilisation du scooter, ou une surcharge même passagère.
- e) les frais consécutifs à l'immobilisation du scooter.
- f) les dégâts consécutifs à des accidents.
- g) les dégâts imputables à une cause extérieure ayant endommagé le scooter, tel que les impacts de gravillons, retombées atmosphériques chimiques, animales ou végétales sur la peinture ou les détériorations liées à l'utilisation d'un nettoyeur haute pression.
- h) les dégâts consécutifs à des phénomènes naturels, chutes de grêle, inondations par exemple.
- i) tous autres frais non spécifiquement prévus par la présente garantie contractuelle ou par la garantie légale.

4. Les droits de garantie restent inchangés en cas de revente du scooter. Les acheteurs successifs bénéficient de cette garantie, sous réserve que les conditions d'application aient été remplies par chacun des propriétaires du véhicule.
5. Pour prendre effet, toutes divergences aux conditions de garantie précitées nécessitent une confirmation par écrit de la part de **KYMCOLUX S.A.**
6. En tout état de cause, la garantie légale qui oblige **KYMCOLUX S.A.** à garantir l'acheteur contre toutes les conséquences des défauts ou vices cachés de la chose vendue s'applique.
7. L'emploi de silencieux d'échappement, de filtre à air non d'origine, d'un autre type ou modifié de façon à augmenter le bruit élimine systématiquement toute possibilité de recours en garantie. De plus ces modifications, tendant à augmenter le bruit, la puissance et la vitesse du véhicule, entraînent la responsabilité directe et irrévocable du propriétaire quand à la conformité du véhicule et aux conséquences en cas d'accident.

RECOMMANDATIONS

Adressez-vous toujours à un distributeur KYMCO, lui seul connaît votre scooter et dispose de toutes les informations et/ou pièces détachées nécessaire à l'entretien de votre véhicule en toute sécurité.

Respectez l'entretien de votre scooter KYMCO, il est le garant de sa longévité et de votre sécurité au guidon.

CONTRÔLES DE MISE EN ROUTE

Les contrôles suivants seront effectués sur le scooter avant toute livraison au client.

- **Vérification niveaux : huile de graissage séparé, huile boîte de réduction finale, liquide frein AV, tension du câble de frein arrière.**
- **Remplissage et mise en charge de la batterie (courant de charge maxi 0.6A/10h)**
- **Vérification de la pression pneumatique :
AV: 1.50 kg/cm² ; AR : 2.00 kg/cm² usage solo.
AV: 1.75 kg/cm²; AR: 2.25 kg/cm² usage duo.**
- **Contrôle du serrage : axe de roue avant/arrière, attaches suspensions, étrier de frein.**
- **Vérification statique du fonctionnement de tous les équipements électriques.**
- **Vérification par essai routier du fonctionnement global du véhicule et notamment : direction, freinage, suspension.**

Cachet et signature du distributeur

Cachet du revendeur attestant la réalisation des opérations de vérification conformément aux préconisations constructeur et aux règles de l'art.

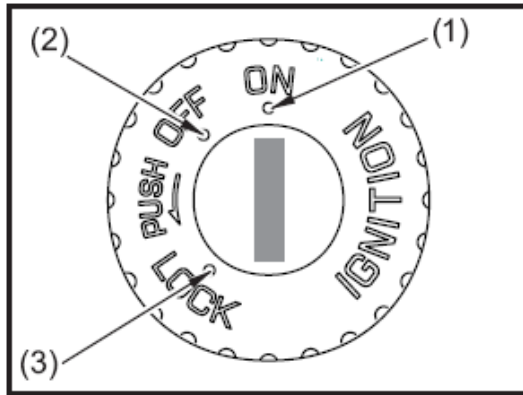
Date :

Signature :

SOMMAIRE COMMANDE, FONCTIONS ET VERIFICATIONS DE SECURITE

- ANTIVOL DE DIRECTION, CONTACTEUR A CLE page 10
- BEQUILLES page 11
- COFFRE A CASQUE page 12
- COMMODOS GAUCHE ET DROIT page 13
- DEMARREUR ; KICK ; REPOSES PIED PASSAGER page 14
- FREINAGE page 15
- FUSIBLES page 16
- RESERVOIR A CARBURANT page 17
- TABLEAU DE BORD (COMBINE D'INSTRUMENTATION) page 18 et 19
- VERIFICATIONS DE SECURITEpage 20 à 24

ANTIVOL DE DIRECTION, CONTACTEUR A CLES



- 1) : contact mis (« on »), démarrage possible à l'aide du kick ou du démarreur (voir page 14), retrait de clé impossible.
2) : contact coupé (« off »), libre rotation de la colonne de direction, démarrage impossible, retrait de clé possible.
3) : contact coupé (« lock »), blocage de la colonne de direction : guidon tourné en butée à gauche, appui sur la clé et rotation vers la gauche, déverrouillage dans le sens inverse.

BEQUILLE LATÉRALE ET CENTRALE

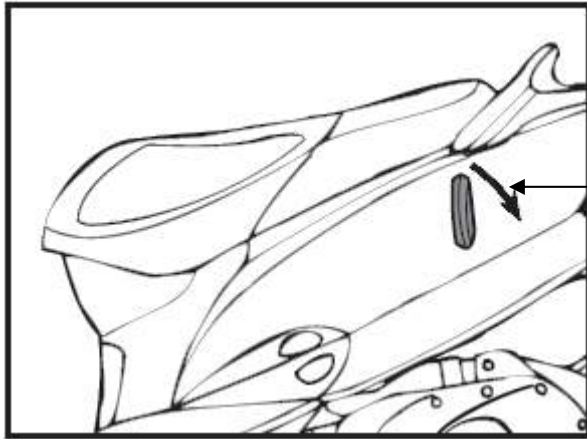


Attention, pour un stationnement en toute sécurité de votre véhicule, veuillez respecter les recommandations ci-après :

- En cas de déclivité, toujours positionner l'avant du véhicule dans le sens de la montée.
- L'usage de la béquille latérale ne doit se faire que sur sol dur (attention, lors de températures ambiantes élevées, le sol peut se trouver ramolli et ne plus assurer de résistance suffisante).

Avertissement important : la béquille latérale (A) est équipée d'un système de retour automatique dès le redressement du scooter : s'assurer du parfait contrôle de l'équilibre du scooter avant de redresser celui-ci pour éviter tout risque de chute.

COFFRE A CASQUE



SERRURE DE
DEVERROUILLAGE DU
COFFRE A CASQUE

L'ouverture du coffre à casque (selle) est possible à l'aide de la clé de contact comme schématisé ci-dessus.

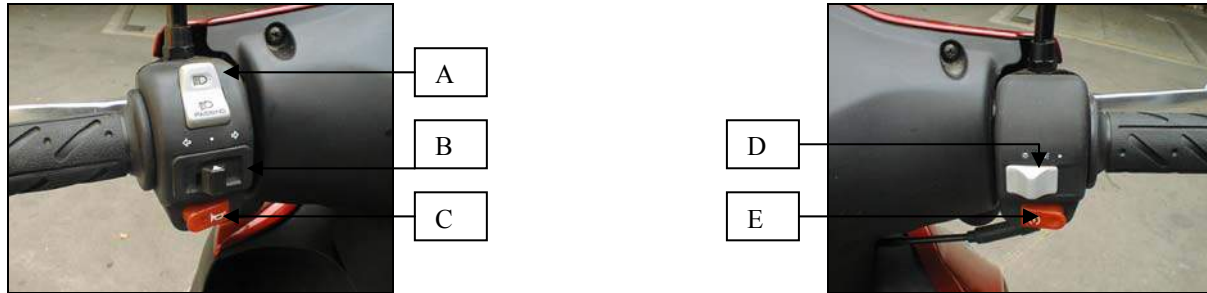
Avertissement important :

Poids total maximal autorisé dans le coffre à casque : 5 kg

Ne jamais mettre de produits inflammables dans le coffre à casques.

Durant les opérations de lavage, de l'eau peut pénétrer : ne pas entreposer d'objets ou documents de valeur.

COMMODOUS DROIT ET GAUCHE : identification des commandes



A : commutateur feux de croisement / feux de route + appel de phares (« passing »)

B : commutateur clignotants; arrêt par pression centrale

C : commande avertisseur sonore

D : interrupteur éclairage (de droite à gauche): arrêt ; veilleuse ; phares

E : commande démarreur électrique

DEMARREUR ELECTRIQUE ; KICK ; REPOSE PIED PASSAGER

Utilisation du démarreur : l'action sur le bouton de démarreur (voir page 13), de manière consécutive, ne doit pas excéder 5 secondes. Si le moteur ne part pas, attendre 15 secondes entre chaque sollicitation. Il est recommandé d'entrouvrir légèrement la poignée de gaz (1/8 de tour) pour faciliter la mise en route.



KICK

« A »



Utilisation du kick: véhicule uniquement sur béquille centrale, contact mis (voir page 11), poignée de gaz entrouverte (1/8 de tour), déplier le kick et l'abaisser vigoureusement au pied, raccompagner celui-ci lors de sa remontée.

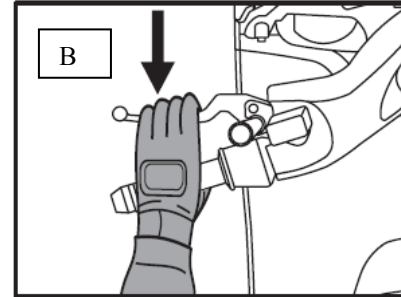
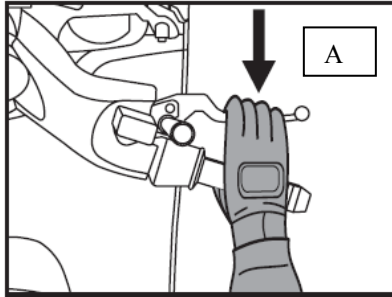
Avertissement important : toujours replier le kick après usage ; ne jamais manœuvrer le kick pendant le fonctionnement du moteur (risque d'accident ou d'avarie grave).

Avertissement important : ne jamais démarrer un moteur dans un local fermé, risque d'asphyxie.

Utilisation des repose pied passager : déplier les repose pied par pression sur le bouton « A » comme illustré sur la photo de droite.

Avertissement : les repose pied passager doivent être repliés immédiatement après chaque utilisation.

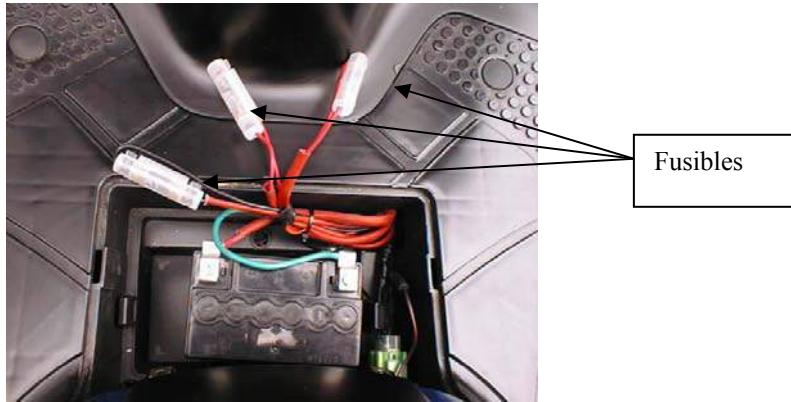
FREINAGE



Pour une efficacité de freinage optimale, il est conseillé d'utiliser simultanément les freins avant (A) et arrière (B).

AVERTISSEMENT IMPORTANT : en cas de chaussée glissante (pluie ; neige, signalisation au sol, pneumatiques froids ou neufs non rodés), l'emploi intempestif du frein avant peut provoquer la chute.
Toujours adapter sa vitesse aux conditions de circulation, à son expérience et à la réglementation.

FUSIBLES



Le circuit électrique de votre véhicule est protégé (éclairage, démarrage, avertisseur sonore, tableau de bord) par deux fusibles de 7 ampères et un de 10 ampères, accessibles sous le plancher avant, après dépose de la trappe d'accès batterie.

AVERTISSEMENT IMPORTANT : lors d'un remplacement d'un fusible, veiller impérativement à déterminer la cause de la rupture du fusible et à ne remplacer le fusible défectueux que par un modèle aux caractéristiques strictement identiques, le non respect de cette consigne peut provoquer un court-circuit et un incendie.

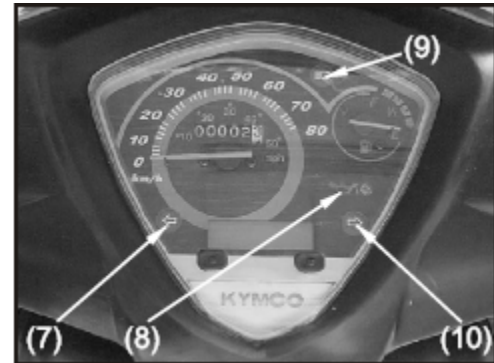
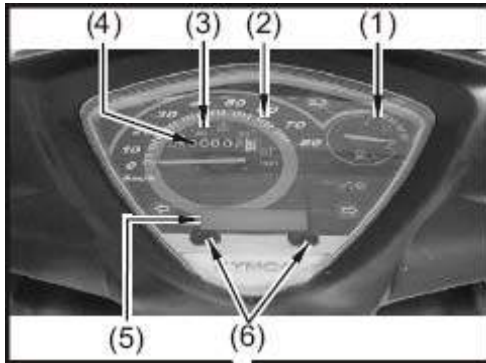
RESERVOIR A CARBURANT



Soulever la selle pour permettre l'accès à la trappe à carburant, se référer page 12 de ce manuel, ouvrir le bouchon dans le sens inverse des aiguilles d'une montre et effectuer le plein du véhicule, la contenance du réservoir est de 6 litres, veillez à n'utiliser que du carburant sans plomb 95, pas d'utilisation de carburant E10. La fermeture du bouchon s'effectue dans le sens des aiguilles d'une montre comme représenté.

AVERTISSEMENT IMPORTANT : lors des opérations de remplissage du réservoir, pas de flammes ou de corps incandescents à proximité : risque d'incendie et/ou d'explosion, en cas de débordement de carburant (coffre à casque ou carrosserie) essayer immédiatement le carburant avant toute remise en route du véhicule. Le pot catalytique du véhicule étant porté à très haute température pendant le fonctionnement, le remplissage du réservoir, moteur chaud, doit se faire avec précaution pour éviter tout débordement de carburant.

COMBINE D'INSTRUMENTATION



- 1) : Jauge à carburant : « E » (empty) signifiant vide, faire le plein dès que possible avec du SP95, voir p.17.
- 2) : Tachymètre (compteur de vitesse) en km/heure.
- 3) : Tachymètre (compteur de vitesse) en mile/heure.
- 4) : Totalisateur kilométrique
- 5) : Horloge
- 6) : Bouton « mode » à gauche et « ajustement » à droite de réglage de l'horloge et calendrier (voir aussi p.19).
- 7) : Témoin de fonctionnement des indicateurs de direction gauche.

COMBINE D'INSTRUMENTATION (suite) : réglage de la date et heure

8) : Témoin de niveau minimum d'huile de graissage séparé (voir p.20).

9) : Témoin de fonctionnement des feux de route

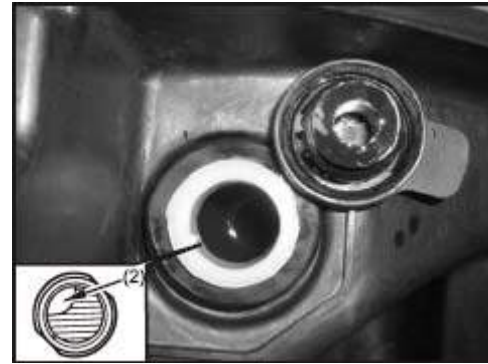
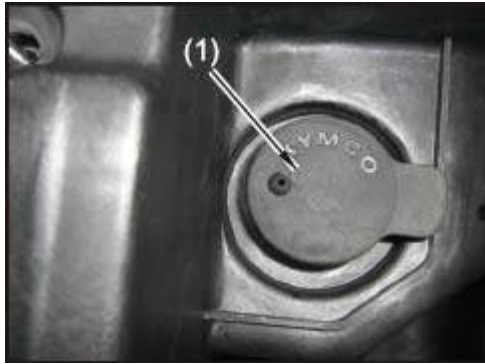
10) : Témoin de fonctionnement des indicateurs de direction droit.

Réglage de l'heure : en position horloge, pression simultanée sur « mode » et adjust, sélection de l'heure voulue par pression sur « adjust », pression sur « mode », sélection des minutes par pression sur « adjust », validation par pression unique sur « mode ».

Réglage de la date : en position horloge, deux pressions sur « mode », sélection du mois voulu par pression sur « adjust », pression sur « mode », sélection du jour par pression sur « adjust », validation par pression successives sur « mode » jusqu'à réapparition de l'heure.

VERIFICATIONS DE SECURITE

Vérification du niveau d'huile de graissage séparé (après ouverture de la selle voir p 12).



AVERTISSEMENT IMPORTANT : il est de la responsabilité de l'utilisateur de veiller au niveau correct d'huile moteur et à son complément éventuel.

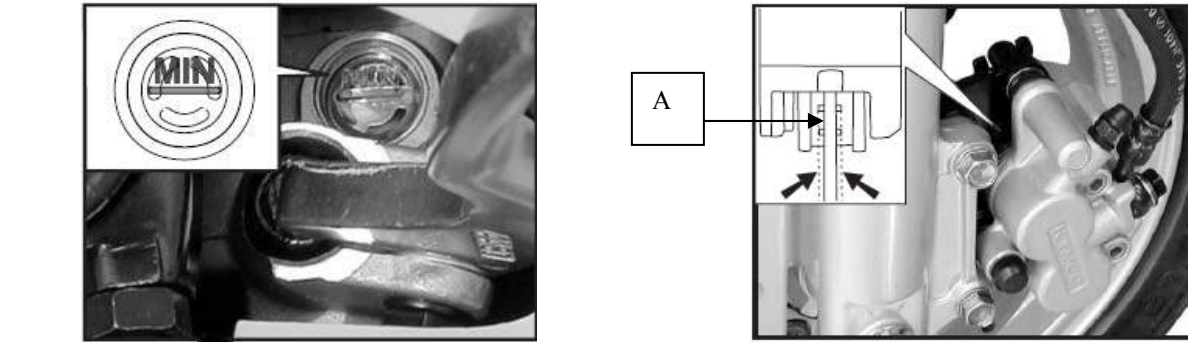
La vérification du niveau s'effectue moteur à l'arrêt depuis 5 minutes au moins et véhicule sur béquille centrale sur sol plan.

Le niveau d'huile doit se trouver, jauge posée sur l'orifice du carter, entre les repères A et B.

En cas de besoin, compléter avec une huile pour graissage séparé moteur 2 temps semi-synthétique API TC / JASO FC.

VERIFICATIONS DE SECURITE

Vérification du niveau de liquide de frein (levier droit) et de l'état des plaquettes avant



Le niveau de liquide de frein (photo de gauche), ne doit pas descendre en dessous du repère « Min », guidon au centre.

AVERTISSEMENT IMPORTANT : en cas de baisse brutale du niveau liquide de frein, le véhicule doit être inspecté par un concessionnaire agréé.

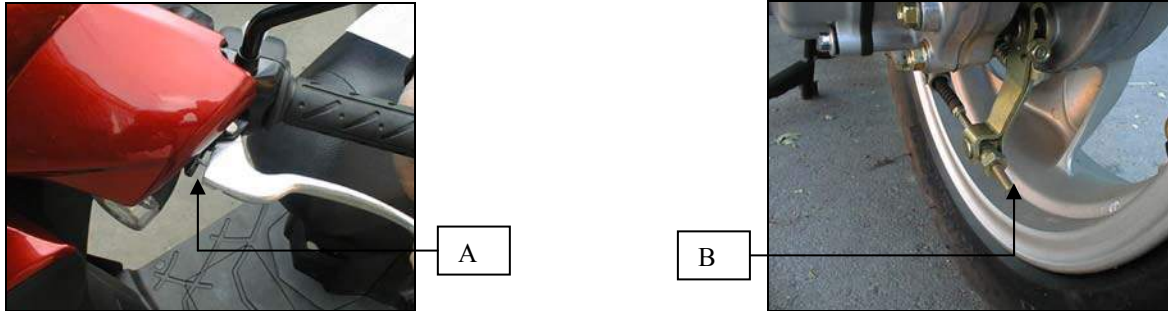
L'opération de complément de liquide de frein doit être confiée à un concessionnaire agréé.

Liquide de frein à utiliser : répondant à la norme DOT 4 provenant d'un bidon scellé, attention, le liquide de frein est corrosif et peut endommager plastiques, peintures et vernis, essayer immédiatement toute coulure éventuelle.

Vérification des plaquettes de frein avant (photo de droite) : les encoches d'usure (« A ») doivent être visibles, le cas contraire, faire procéder au remplacement des plaquettes par un concessionnaire agréé.

VERIFICATIONS DE SECURITE

Vérification de la garde au frein arrière (levier gauche)



Le jeu A (avant début du freinage) doit être compris entre 4 et 6 mm.

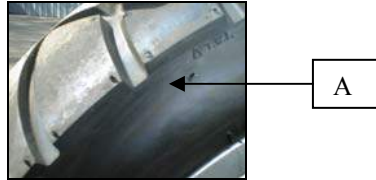
L'ajustement se fait par rotation de la molette B : rotation dans le sens horaire : diminution du jeu A ; rotation dans le sens anti-horaire : augmentation du jeu A.

AVERTISSEMENT IMPORTANT : cette opération est à effectuer impérativement véhicule à l'arrêt et moteur coupé (risque de blessures dues à la rotation possible de la roue arrière même moteur au ralenti).

VERIFICATIONS DE SECURITE

Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques.

En tant qu'élément de liaison au sol, les pneumatiques doivent faire l'objet d'un soin tout particulier en ce qui concerne notamment leur usure et leur pression (1.50kg/cm² pour l'avant et 2.00kg/cm² pour l'arrière, pneus froids pour un usage solo et 1.75kg/cm² pour l'avant et 2.25kg/cm² pour l'arrière, pneus froids pour un usage duo).



En aucun cas, la profondeur des sculptures ne doit laisser apparaître les témoins d'usure. Ceux ci se trouvent au centre de la bande de roulement et en face des repères « T.W.I » sur les flancs des pneumatiques (repère « A » sur photo).

AVERTISSEMENT IMPORTANT: Il est également impératif de roder des pneus neufs pendant environ 150 Kms pour permettre l'élimination des produits de démoulage

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES POUR UNE UTILISATION EN TOUTE SECURITE

- Ne roulez jamais sans casque, gants et vêtements adéquats, toujours respecter le code de la route.
- Ne roulez pas avec des vêtements trop longs qui pourraient être entraînés par les roues.
- Ne jamais conduire à des vitesses excessives au regard des conditions de circulation et/ou de votre expérience.
- Toujours garder à l'esprit que la tenue de route et les distances de freinage sont affectées en cas de pluie, neige, verglas, mauvais revêtement, signalisation au sol ou lorsque les pneus sont froids.
- Ne jamais conduire sous l'emprise d'alcool, stupéfiants ou médicaments. Toujours conserver les deux mains sur le guidon pour une parfaite maîtrise du véhicule.
- Effectuez toujours un contrôle du scooter avant chaque utilisation (voir page 20 à 23).
- Les gaz d'échappement sont nocifs pour la santé. Démarrez toujours votre scooter dans un endroit aéré.
- Ne touchez pas le pot d'échappement après fonctionnement, sa température est alors très élevée, ne jamais stationner le véhicule moteur chaud à moins d'un mètre, ni au dessus de tout matériau inflammable, risque d'incendie du à la température élevée du catalyseur.
- Pas de flamme vive ou de pièces incandescentes lors du remplissage du réservoir à carburant.
- Afin de bénéficier de la garantie, n'utilisez que des pièces de rechange d'origine KYMCO.
- KYMCOLUX S.A** ne peut être tenu pour responsable d'éventuelles conséquences directes ou indirectes du montage d'accessoires non adaptés et/ou non homologués par **KYMCOLUX S.A** ou dont leur montage n'aurait pas été effectué dans les règles de l'art.
- KYMCOLUX S.A** ne peut être tenu pour responsable des modifications non conformes au certificat de conformité, et de leurs conséquences éventuelles, effectuées par un tiers sur le véhicule.

CONTRÔLES QUOTIDIENS AVANT CHAQUE UTILISATION

Vérifier le niveau d'huile moteur de graissage séparé, (voir page 20).

Vérifier le bon fonctionnement des freins (voir page 21 et 22).

Vérifier l'éclairage et le fonctionnement de la signalisation.

Vérifier l'état et la pression des pneumatiques : voir page 29 (AV : 1.50kg/cm² ; AR : 2.00Kg/cm² en solo et AV : 1.75kg/cm² ; AR : 2.25Kg/cm² en duo).

Vérifier l'absence de jeu et la libre rotation de la direction.

Vérifier la libre rotation et retour de la poignée de gaz.

IMPORTANT : Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier le bon niveau de lubrifiant moteur.

Huile moteur recommandée : huile moteur 2 temps pour graissage séparé de qualité API TC / JASO FC.

RODAGE

Du soin apporté aux premiers kilomètres de votre véhicule dépendent largement ses performances et fiabilité future. Durant les 500 premiers kilomètres, ne pas faire fonctionner le moteur à pleine charge .Eviter également les parcours prolongés au même régime, variez les parcours et les vitesses, éviter dans la mesure du possible, le transport d'un passager.

De 0 à 500 kilomètres, ne pas dépasser 30 km/h.

La pleine charge peut être appliquée au moteur après ce kilométrage.

Par principe général, toujours veillez à laisser le moteur tourner au ralenti quelques instant avant de commencer votre trajet (délai nécessaire à ce que l'huile atteigne tous les points à lubrifier).

PROGRAMME D'ENTRETIEN (au premier des deux termes atteint)

CONTRÔLES	500 KM 2 mois	2000 KM 6 mois	4000 KM 12 mois	6000 KM 18 mois	8000 KM 24 mois	10000 KM 30 mois	12000 KM 36 mois	14000 KM 42 mois	16000 KM 48 mois	18000 KM 54 mois	20000 KM 60 mois
Contrôle / remplissage huile graissage séparé	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
Filtre à air	-	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
Huile boîte de réduction (SAE90)	R	-	R	-	R	-	R	-	R	-	R
Vérification régime ralenti (1850 t/min)	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Bougie d'allumage (NGK-BR8HSA)	I	R	I	R	I	R	I	R	I	R	I
Galets de transmission	-	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R
Courroie	-	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R
Mâchoires embrayage	-	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R
Filtre à essence	-	-	R	-	R	-	R	-	R	-	R
Eléments de direction	A	I	G	I	G	I	G	I	G	I	G
Garde poignée d'accélérateur	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Garde levier de frein AR	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Boulonnerie	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S
Huile de fourche avant	-	-	-	-	R	-	-	-	R	-	-
Suspension AR / Fourche AV	C/S	C/C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
Batterie	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
Liquide de frein (DOT 4)	I	I	I	I	R	I	I	I	R	I	I
Garnitures frein AV et AR	I	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R
Pneumatiques: état/pression	I	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R
Conduite / câble de frein	I	I	I	I	I	R	I	I	I	I	I
Fonctions électriques	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T
Essai sur route	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T

LEGENDE :R= Remplacer C/R= Contrôler et remplacer si nécessaire G= Graisser S= Serrer A= Ajuster I= inspecter T= tester N= nettoyer

500 KM (ou 2 mois)	2000/3000 KM (ou 6 mois)
Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p27).	Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p27).
Date : Signature revendeur :	Date : Signature revendeur :
4000/6000 KM (ou 12 mois)	6000/9000 KM (ou 18 mois)
Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p27).	Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p27).
Date : Signature revendeur :	Date : Signature revendeur :

8000/12000 KM (ou 24 mois)	10000/15000 KM (ou 30 mois)
Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p27).	Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p27).
Date : Signature revendeur :	Date : Signature revendeur :
12000/18000 KM (ou 36 mois)	14000/21000 KM (ou 42 mois)
Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p27).	Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p27).
Date : Signature revendeur :	Date : Signature revendeur :

16000/24000 KM (ou 48 mois)	18000/27000 KM (ou 54 mois)
Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p27).	Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p27).
Date : Signature revendeur :	Date : Signature revendeur :
20000/30000 KM (ou 60 mois)	22000/33000 KM (ou 66 mois)
Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p27).	Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p27).
Date : Signature revendeur :	Date : Signature revendeur :

NETTOYAGE DE VOTRE SCOOTER

Pour nettoyer votre scooter KYMCO nous vous conseillons d'éviter le lavage avec un nettoyeur haute pression qui peut endommager certaines pièces de votre véhicule.

Utilisez de l'eau à pression domestique, légèrement additionnée de détergent puis rincez abondamment à l'eau claire.

En cas d'usage hivernal (salage des routes) ou de station et/ou utilisation en milieu maritime (embruns), il est vivement conseillé d'effectuer régulièrement un simple rinçage de dessalage à l'eau froide, ne pas utiliser d'eau chaude qui augmente l'effet corrosif.

Votre concessionnaire peut vous aider efficacement dans le choix de produits d'entretien deux roues.

En cas d'inutilisation prolongé du véhicule (durée d'immobilisation supérieure à 1 mois) il convient :

- De débrancher et déposer la batterie, d'effectuer une charge adaptée (0.6hX10heures), et de stocker celle-ci dans un endroit tempéré (20°C).**
- D'effectuer le plein du véhicule.**

Pour des stockages de durée supérieure, il convient de se rapprocher d'un concessionnaire pour préparation au remisage et à la remise en route.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

MOTEUR	Monocylindre, 4 temps
Refroidissement	Par air forcé.
Alésage	39 mm
Course	41.4 mm
Cylindrée	49.5 cm³.
Puissance maxi	2.5 KW à 7000tr/min.
Lubrification	Par graissage séparé
Qualité huile graissage séparé et quantité	API TC / JASO FC quantité 1.1 litre
Allumage	Electronique par boîtier C.D.I.
Démarrage	Démarrreur électrique + Kick
Transmission	Automatique à double variateur.
Embrayage	Centrifuge.
Pneus AV ; AR	120/70/14 ; 120/80/14
Pression pneumatique (à froid) AV ; AR duo / solo	1.50 kg/cm² ; 2.00 kg/cm² usage solo 1.75 kg/cm² ; 2.25 kg/cm² usage duo
Huile de transmission	SAE 90 (0.12 L)
Echappement	Catalytique.
Filtre a air	Elément sec.
Batterie	YTX-6BS
Freins	AV : disque AR : tambour
Poids à vide	112kgs
Dimensions (L x l x h) mm	2040-745-1240
Réservoir essence capacité / type de carburant	6.0 litres / sans plomb 95 (pas de carburant E10)

NOTES

EMPLACEMENT DESTINE AU COUPON DE GARANTIE



KYMCO LUX S.A.
Zone Industrielle Bommelscheuer
L-4901 BASCHARAGE
LUXEMBOURG

WWW.KYMCOLUX.COM